

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

6 juillet 2024

DATE D’AFFICHAGE

11 juillet 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	08
Votants	11

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 18 JUILLET, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT**, Madame Sophie **DIERRE**, Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**.

EXCUSÉS : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur Éric **ESTRIER** donne pouvoir à Monsieur Michel **DABOUT**, Madame Catherine **LEFEBVRE** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Monsieur Didier **PAPELOUX**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine **FILIPOV**.

BOULANGERIE

Travaux complémentaires et mise en accessibilité

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que la commune de Villerville a engagé des travaux de transformation de l’ancienne pharmacie en boulangerie, sis 3 place du Lavoir, actuellement en cours de finalisation.

Après le désistement d’un premier preneur pour lequel la commune avait répondu aux attentes en termes d’aménagements du commerce, la commune a engagé des démarches afin de trouver un nouveau preneur. Un artisan a fait acte de candidature.

Afin de permettre son installation au 1er novembre, la commune souhaite engager les travaux de la boulangerie et de mise en accessibilité, estimés à un montant de 98 752,52€ HT et comprenant :

- Travaux de plâtrerie
- Travaux de charpente
- Travaux de couverture
- Travaux de mise en accessibilité
- Travaux de plomberie
- Travaux d’électricité
- Travaux de carrelage
- Travaux de peinture
- Mission de maîtrise d’œuvre

Considérant que la commune souhaite signer le bail de la boulangerie en juillet 2024.

Considérant que le décret n°2022-1683 du 28/12/2022 proroge notamment jusqu'au 31/12/2024 la dispense de publicité et de mise en concurrence préalable pour les acheteurs concluant un marché de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000€ HT.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de la boulangerie et de mise en accessibilité sous réserve de la signature impérative et préalable du bail commercial avec les entreprises suivantes :

- DE FACCIO pour les travaux de maçonnerie, pour un montant global de 8 915,40€ HT
- DELANNEY pour les travaux de charpente, pour un montant global de 29 804,00€ HT
- DELANNEY pour les travaux de couverture, pour un montant global de 2 000,00€ HT
- Atelier Métallerie Création pour les travaux de métallerie (mise en accessibilité), pour un montant global de 6 190,00€ HT
- DNH Rénovation pour les travaux de plâtrerie, pour un montant global de 21 425,50€ HT
- CHOUQUET Didier pour les travaux d'électricité, pour un montant global de 7 508,00€ HT
- EGB pour les travaux de plomberie, pour un montant global de 2 368,50€ HT
- TRAGIN pour les travaux de carrelage, pour un montant global de 3 315,75€ HT
- PIERRE Peinture pour les travaux de peinture, pour un montant global de 2 025,37€ HT
- CHOUQUET Didier pour les travaux de ventilation (VMC), pour un montant estimé de 7 000,00€ HT
- M HEMON – Architecte, pour la mission de Maitrise d'Œuvre, d'un montant global de 8 200,00 € HT

Les crédits nécessaires à cette mission sont inscrits sur la ligne budgétaire 2132.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

